

FICHE TECHNIQUE N°5 : LES CONTENANTS

Objectif zéro plastique à usage unique 2030

RÈGLEMENTATION CONSEILS PRATIQUES & Alternatives



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

RÈGLEMENTATION

A COMPTER DE JANVIER 2024, LES USTENSILES DE TABLE EN PLASTIQUE JETABLE TELS QUE BOITES ET SALADIERS, PLATEAUX REPAS, BARQUETTES SONT INTERDITS

Qu'ils soient en plastique recyclé, biosourcé, biodégradable, compostable ou oxodégradable, ils ne sont plus autorisés. Ces interdictions ne concernent pas les couvercles et moyens de fermeture de ces récipients et contenants.



Consommation sur place : les repas doivent être servis dans de la **vaisselle réemployable** et les plats doivent être servis dans des **récipients réemployables**.

Le consommateur a le droit de se faire servir, dans tout commerce, dans **son propre contenant**. Le commerce se réserve le droit de refuser un contenant s'il l'estime sale ou inadapté.

Pourquoi ?

La fabrication et la fin de vie de la vaisselle en plastique jetable polluent notre environnement.

NOS RECOMMANDATIONS

Proposez **des alternatives plus respectueuses** de l'environnement à vos clients et surtout **réduisez la distribution** de consommables jetables.

Comment ?

- **Encourager** les clients à manger sur place
- **Inform**er sur les conséquences environnementales des contenants jetables
- **Inciter** les clients à venir avec leur lunchbox ou contenant réemployable
- **Rendre** payants les contenants jetables
- **Proposer** des contenants réemployables en vente, en consigne etc.
- **Choisir** des alternatives plus responsables

Ma consigne



SCAN ME

Quelles alternatives ?

Le réemployable, les matières premières locales, européennes ou sans transformation ou bien encore labellisées (bio, PEFC /FSC...) sont à privilégier.

LES ALTERNATIVES AUTORISÉES

Voici l'inventaire des matériaux disponibles sur le marché pour **remplacer les contenants en plastique**. Ils sont classés selon leur impact écologique basé sur leur provenance, leur composition, leur durée de vie et la possibilité de trouver des matières ecolabellisées.

Les contenants réemployables

MATÉRIAUX	IMPACT ÉCOLOGIQUE
CÉRAMIQUE	
ACIER INOXYDABLE	
VERRE	
MÉTAL EMAILLE	
ALUMINIUM	
BOIS	
PLASTIQUE ÉPAIS	
BAMBOU	
FIBRE DE RIZ	
SILICONE	

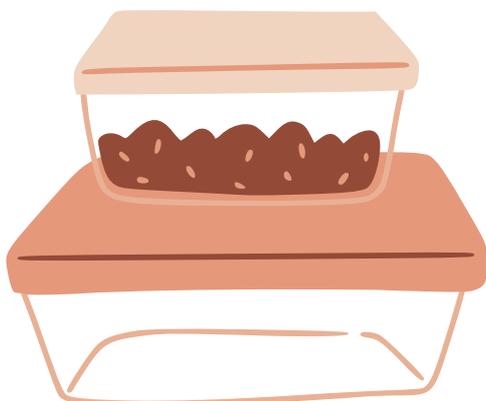
Il peut y avoir un risque sanitaire lié à la migration de substances vers les aliments, particulièrement pour le plastique, le silicone et l'aluminium. Respectez bien les conditions d'usage et de stockage de la fiche technique du produit.

LÉGENDE :

- Durée de vie :**
Réemployable / Plusieurs utilisations / Jetable
- Provenance :**
Local / Europe / Hors Europe
- Articles éco-labellisés disponibles**
- Articles comestibles disponibles**
- Matière première naturelle, non transformée**

Les contenants jetables acceptables

MATÉRIAUX	IMPACT ÉCOLOGIQUE
BOIS	
COMESTIBLE (BLE, ETC.)	
CARTON, PAPIER, KRAFT, FIBRES NATURELLES	
ALUMINIUM	
FEUILLE DE PALMIER	
ECORCE DE BAMBOU	
BAGASSE	



LE LEXIQUE DES FAUX AMIS



Nous vous aidons à faire un choix éclairé, en précisant certaines notions.

« **Biosourcé** » : le produit est fabriqué à partir de matière vivante renouvelable. **Cela ne signifie pas que le produit est naturel et biodégradable.**



« **Biodégradable** » : le matériau se dégrade naturellement en résidus non nocifs pour l'environnement. Cela ne précise pas en combien de temps (1 mois, 100 ans, etc.) ni dans quelles conditions (température, humidité, etc.). **Cette mention est trop vague pour un critère écologique.**

« **Compostable (en usine)** »* : la dégradation du produit nécessite des conditions particulières que l'on retrouve difficilement dans la nature. **Monaco n'a pas de filière de compostage industriel.** Le produit doit être jeté dans les ordures ménagères.



« **Compostable en compost domestique** »** : Le produit peut être mis dans un composteur domestique ou lombricomposteur si le compost est bien entretenu. Toutefois, pour une bonne dégradation, **le compost doit contenir peu de produits similaires** (non compatible avec une activité de restauration).

« **Matière naturelle** » : le matériau principal du produit est naturel. **Attention au plastique caché !** Les produits en fibres végétales (carton, papier, bambou, etc.) sont partiellement constitués de plastique pour en assurer l'étanchéité et/ou la structure.

*norme EN 13432, label OK Compost ou équivalent

**norme NFT 51-800, label OK Compost Home ou équivalent

POUR ALLER PLUS LOIN...

Vous souhaitez évaluer votre impact écologique ? N'hésitez pas à nous contacter !

Pour aller plus loin et être accompagné dans votre démarche, vous pouvez intégrer le label Commerce Engagé ou Restaurant Engagé !



Plus d'infos :

www.commerce-engage.com

Cette fiche, basée sur les informations des fournisseurs, recense l'essentiel des alternatives existantes à ce jour.

Mise à jour : Septembre 2023

Direction de l'Environnement

5 rue du Gabian
MC98000 MONACO
Tél : +377 98 98 83 41
Fax : +377 92 05 28 91
environnement@gouv.mc
www.gouv.mc



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO